## T8080-190394 Modification 002

**Question 01:** Le Canada serait-il disposé à accepter un diplôme d'une université non canadienne avec un certificat d'équivalence approprié du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI)?

**Raison.** Tous les immigrants prouvent leur équivalence de diplôme par une évaluation des diplômes d'études (EDE) par l'intermédiaire d'organismes autorisés par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI). Par exemple, WES - Canada (World Education Services) est l'organisation autorisée à obtenir une certification en matière d'équivalence de diplômes en génie.

**Réponse 01:** Oui, nous accepterons un diplôme d'une université non canadienne avec un certificat d'équivalence approprié du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI).